



Forum Régional - Région de Bruxelles Accises

RAPPORT

12.11.2018

CONVENOR	Jean-Philippe Mergen (BECI) – Els De Pril (AGD&A)
RAPPORTEURS	Eveline Van Riet (AGD&A) – Jean-Michel Demeuse (AGD&A)
PRÉSENTS	Alexandre Dumont (Brasseur Amateur) Alexis Bley (BECI) Anne-Sophie Dandois (AGD&A) Antoine Lavis (J'irai brasser chez vous) Christophe Semaille (Brewspot) Christian Neufkens (AGD&A) Daniel Steylemans (AGD&A) Dominka Deschoemaeker (AGD&A) Emilie Durant (AGD&A) Fabiene Pierre (Arever) Fabio De Amicis (AGD&A) Gauthier Hannecard (Beer&You) Grégoire Berthon (L'annexe) Gwen Van Driessche (AGD&A) Hans Van der Biest (AGD&A) Hilde De Potter (AGD&A) Jan De Can (AGD&A) Jean-Christophe Larsimon (Brewspot) Katia Van Overstraeten (AGD&A) Maxim Lagrillière (L'annexe) Sophany Ramaen (AGD&A) Sybille Motte (BECI) William Sluys (AGD&A) Xavier Sottiaux (AGD&A) Yorick Keymeulen (AGD&A)

Ouverture de la réunion

Les personnes présentes sont accueillies par les organisateurs et les points de l'ordre du jour sont présentés.

Point 1 de l'ordre du jour : Présentation « Fabrication de bières : Cas particuliers » par Emilie Durant et Yorick Keymeulen (AGD&A)

Voir la [présentation](#) de Madame Durant et Monsieur Keymeulen.

Point 2 de l'ordre du jour : Présentation Brasserie ambulante par Gauthier Hannecard (Beer&You)

Point 3 de l'ordre du jour : Moment de concertation

1) Si le client d'un brasseur ambulant loue un espace (comme par exemple une salle de spectacle), est-ce que cela est également considéré comme un emplacement du client, dans le contexte d'un atelier de brassage ?

En effet, un brasseur ambulant peut donner un atelier de brassage en dehors de son entrepôt fiscal et se rendre chez le client, soit au domicile de ce dernier, soit à un endroit que celui-ci loue.

2) Que faire si le client d'un atelier de brassage demande à changer la recette de la bière au cours de l'atelier ?

Vu que l'obligation de soumettre une déclaration de brassage pour atelier de brassage est difficile à appliquer, le brasseur doit informer les services de contrôle compétents au moins 72 heures à l'avance du lieu et de la date de brassage prévus. La recette ne doit donc pas être transmise à l'avance et peut donc être ajustée.

3) Est-il possible de publier la note en ligne ?

La note peut être consultée en ligne via Fisconet. Voir le lien ci-dessous.
https://qcloudbelgium.sharepoint.com/sites/minfin-fisconet_public/fiscal-discipline/excise/administrative-directives/alcohol-and-alcoholic-beverages/01812960-8c9e-41b6-9273-2a23fa8e3d79

4) Si l'atelier de brassage se termine très tard dans la soirée, est-il possible d'attendre pour ramener les bières à l'entrepôt? Quelle est le délai autorisé ?

Aucun délai n'est spécifié dans la note. C. Neufkens indique que, dans ce cas, il convient d'informer les services de contrôle compétents et de transférer les marchandises à l'entrepôt dans les meilleurs délais, en consultation avec les responsables du contrôle.

5) Pourquoi les droits d'accise devraient-ils être payés par les centres de formation et équivalents, lorsque le brassage est à des fins pédagogiques ?

La décision concernant l'obligation pour les centres de formation de détenir une autorisation d'entrepositaire agréé pour dispenser des cours de brassage et de respecter toutes les formalités et les paiements qui y sont associés a été prise par nos collègues de la composante centrale. Nous pouvons toujours demander pourquoi cette décision a été prise.

POINT D'ACTION	RESPONSABLE	DATE LIMITE
Demander pourquoi les centres de formation doivent détenir une autorisation d'entrepositaire agréé pour dispenser des cours de brassage et respecter toutes les formalités et les paiements qui y sont associés	AGD&A Bruxelles	Forum Régional Bruxelles 2019

6) Qui est légalement responsable pour le paiement de l'accise dans un centre de formation? Le directeur ? Le professeur ? Une autre personne ?

Le titulaire de l'autorisation d'entrepositaire agréé est tenu de payer les droits d'accise. Lors de la demande d'une telle autorisation, il convient de fournir une liste des coordonnées des administrateurs et une liste des coordonnées des personnes physiques responsables pour les produits soumis à accises. Ces personnes sont donc autorisées à accomplir les formalités et les paiements des droits d'accises.

7) Il y a de grandes pertes dans les ateliers de brassage et les cours de brassage. Que devons-nous déclarer exactement, le brassin de base ou ce qui est réellement mis sur la bouteille?

Seul le produit final est taxable au moment où les produits sont mis à la consommation, c'est-à-dire lorsqu'ils quittent l'entrepôt fiscal de l'entrepositaire agréé (art.6 de la loi du 22 décembre 2009 relative au règlement général des droits d'accises). Afin de limiter les formalités administratives concernant notre Administration, il est possible qu'un entrepositaire agréé indique une production complète en une fois pour la consommation. Ces biens doivent ensuite être stockés séparément en dehors de l'espace de l'entrepôt fiscal. Il peut toutefois s'agir d'un espace qui n'est pas considéré comme un entrepôt fiscal au sein de son institution. Lors d'un recensement ou d'un contrôle, nos collègues doivent être en mesure de faire la distinction entre les biens qui sont encore en suspension et les biens qui ont déjà été déclarés pour la consommation.

8) Compte tenu des faibles volumes et des droits d'accises limités dans les ateliers de brassage et les cours de brassage, n'y a-t-il pas beaucoup de charge administrative pour un revenu relativement faible pour l'État ? Les agents ne pourraient-ils pas être utilisés plus efficacement ?

Au cas où les formalités administratives nécessitent un effort économique disproportionné de la part des opérateurs économiques, nous pouvons toujours poser la question à notre hiérarchie.

POINT D'ACTION	RESPONSABLE	DATE LIMITE
Se renseigner pour savoir s'il y a un effort économique disproportionné pour les opérateurs économiques et si la charge de travail actuelle des fonctionnaires devrait être maintenue	AGD&A Bruxelles	Forum Régional Bruxelles 2019

9) Un particulier peut-il obtenir un permis temporaire ou une extension de l'entrepôt pour conserver les bières brassées au cours d'un atelier de brassage sur son site ?

Lorsqu'un brasseur ambulant a tenu un atelier de brassage à l'extérieur de son entrepôt, ce dernier doit toujours apporter les brassins produits dans son entrepôt pour mener à bien le processus de brassage. Les bières ne peuvent pas rester chez le client.

10) Si on a plusieurs collaborateurs indépendants qui travaillent pour un brasseur central et que ces collaborateurs brassent en région, peuvent-ils faire les formalités eux-mêmes ou obtenir une extension temporaire de l'autorisation du brasseur central ?

Il est vrai que chaque brasseur professionnel indépendant doit demander une autorisation d'entrepositaire agréé à la région compétente. Les cas ou structures très spécifiques doivent être examinés de plus près avec la région compétente. Pour cela, vous pouvez prendre rendez-vous avec les points de contact régionaux.

11) Lorsqu'un brasseur déménage, par exemple de la région Bruxelles vers la région de Mons, que devrait-il faire s'il était dans un vide juridique entre deux autorisations ?

Si vous ne possédez pas d'autorisation valide d'entrepôt agréé, vous n'êtes pas autorisé à poursuivre votre activité de brassage. Afin d'éviter une telle situation, il est essentiel de conclure des accords concrets sur le calendrier avec les régions compétentes. Si vous vous trouvez déjà dans une telle situation, vous pouvez choisir d'attendre votre nouveau numéro d'accise ou d'entreprendre une collaboration avec une firme qui possède le numéro d'accise nécessaire.

12) Est-ce qu'il y a une limite du volume de bière que l'on peut produire ?

Pour les brasseurs professionnels en possession de l'autorisation nécessaire, aucune limite n'a été fixée. En ce qui concerne une association de brasseurs amateurs qui ne remplit pas occasionnellement les conditions décrites dans la note, une quantité maximale de 40 litres par participant a été fixée.

13) Peut-on en tant que brasseurs amateurs participer à des événements organisés par des tiers ?

Non, dans ce cas, le brasseur est considéré comme un brasseur professionnel et les règles normales s'appliquent, telles que décrites dans la note.

14) Qu'est-ce qui est défini comme une bière taxable ? À partir de quelle étape du processus de brassage une bière est taxable ?

La bière est définie comme tout produit relevant du code NC 2203 ayant un titre alcoométrique supérieur à 0,5% vol et tout produit consistant en un mélange de bière et de boissons non alcoolisées relevant du code NC 2206 et ayant un titre alcoométrique supérieur à 0,5% vol. Seul le produit final est taxable au moment où les produits sont mis à la consommation, c'est-à-dire lorsqu'ils quittent l'entrepôt fiscal de l'entrepôt agréé (art.6 de la loi du 22 décembre 2009 relative au règlement général des droits d'accises).

15) En tant qu'entrepreneurs, nous pensons qu'il y a beaucoup de contrôles (douanes et accises, sécurité sociale, AFSCA, ...). Peut-on faire quelque chose à ce sujet ?

Un projet est actuellement en cours pour coordonner les contrôles des divers organismes gouvernementaux afin de gêner le moins possible l'entrepreneur dans son activité économique. Cependant, il s'agit d'un projet qui en est encore à la phase initiale et qui n'apportera donc aucun changement radical à court terme.

16) Est-il obligatoire de faire une déclaration de titulaire d'autorisations lorsqu'il est brassé pour sa propre consommation ou pour sa propre famille à son domicile ?

Afin de donner une réponse correcte et uniforme, nous poserons la question à nos services centraux.

POINT D'ACTION	RESPONSABLE	DATE LIMITE
Se renseigner s'il est obligatoire de déposer une déclaration de titulaire de l'autorisation lorsqu'elle est brassée pour sa propre consommation ou pour sa propre famille à son domicile.	AGD&A Bruxelles	Forum Régional Bruxelles 2019

17) Combien d'échantillons pour prouver le nombre de degrés Plato doivent être conservés après le processus de brassage ? Et pendant combien de temps ?

Afin de donner une réponse correcte et uniforme, nous poserons la question à nos services centraux.

POINT D'ACTION	RESPONSABLE	DATE LIMITE
Combien d'échantillons pour prouver le nombre de degrés Plato doivent être conservés après le processus de brassage ? Et combien de temps ?	AGD&A Bruxelles	Forum Régional Bruxelles 2019

18) En cas d'activité dans différentes régions, dans quelle région faut-il demander une extension pour l'entrepôt ?

Vous pouvez demander une telle extension à la région qui a accordé votre autorisation.

19) Si un brasseur ambulant souhaite brasser à l'étranger, où doit-on payer les droits d'accise ?

Pour pouvoir vendre des produits soumis à accise à l'étranger, le brasseur doit suivre la procédure décrite dans la brochure sur le commerce électronique. Cette brochure sera bientôt disponible sur le site web du SPF Finances. Concrètement, le brasseur devra payer les droits d'accise dans l'État membre de destination pour pouvoir le vendre à des particuliers à l'étranger. À cette fin, le brasseur devra notamment fournir une garantie dans l'État membre de destination pour chaque expédition de marchandises.

20) Au cas où on ne possède pas encore d'autorisation, peut-on déjà faire des démonstrations de brassage entre-temps et détruire la totalité du brassin par la suite ?

Pour brasser, vous avez toujours besoin d'une autorisation.

21) Est-il autorisé d'utiliser une vidéoconférence pour prouver une destruction ?

Il est vrai que, conformément aux procédures en vigueur, une destruction doit avoir lieu sous surveillance officielle en présence physique des agents compétents de l'AGD&A.
D'autre part, nos collègues travaillent actuellement avec Skype et il est possible d'avoir des conversations par vidéo.

En ce qui concerne l'utilisation de cette technologie pour fournir des preuves officielles, il faut interroger nos services législatifs.

De plus, il est également vrai que les fonctionnaires en poste ne sont pas disponibles 24h / 24 pour assister à une vidéoconférence en temps réel.

POINT D'ACTION	RESPONSABLE	DATE LIMITE
Peut-on utiliser une vidéoconférence par Skype pour délivrer des preuves officielles, faire des constats et autres ?	AGD&A Bruxelles	Forum Régional Bruxelles 2019

La prochaine réunion aura lieu dans 6 ou 12 mois. Des consultations avec BECI seront organisées à ce sujet.